

Comment (la) *Criminologie* s'est approprié la police et la sécurité : émergence et diversification thématique

Criminologie's presentation of police and security: beginnings and thematic diversification

Sobre cómo la revista *Criminologie* se apropió de la policía y de la seguridad: Emergencia y diversificación temática

Francis Fortin, Maxime Bérubé et Benoit Dupont

Volume 51, numéro 1, printemps 2018

50 ans de *Criminologie*

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1045318ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1045318ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fortin, F., Bérubé, M. & Dupont, B. (2018). Comment (la) *Criminologie* s'est approprié la police et la sécurité : émergence et diversification thématique. *Criminologie*, 51(1), 317–342. <https://doi.org/10.7202/1045318ar>

Résumé de l'article

La littérature scientifique sur la police et la sécurité a beaucoup évolué au cours des dernières décennies, et les articles et numéros spéciaux de la revue *Criminologie* offrent un important portrait de ce phénomène. Quatre grandes familles d'études ont traversé les 50 dernières années de cette revue alors que se chevauchent des études sur les fondements d'une criminologie critique de la police, son évaluation quantitative, les transformations du marché de la sécurité et le développement d'un *policing* plus diversifié et internationalisé. Dans cet article, nous analysons quantitativement et qualitativement le contenu des articles afin de mettre en lumière les principales influences et retombées associées à ces quatre aspects. Cette revue de la littérature permet de circonscrire ces différents champs d'études et de les remettre en contexte avec d'importants événements ayant influencé l'évolution de la police comme acteurs de contrôle social dans nos sociétés.

Comment (la) *Criminologie* s'est approprié la police et la sécurité : émergence et diversification thématique

Francis Fortin¹

*Professeur adjoint
École de criminologie, Université de Montréal
francis.fortin@umontreal.ca*

Maxime Bérubé

*Étudiant au doctorat
École de criminologie, Université de Montréal
m.berube@umontreal.ca*

Benoit Dupont

*Professeur titulaire
École de criminologie, Université de Montréal
benoit.dupont@umontreal.ca*

RÉSUMÉ • *La littérature scientifique sur la police et la sécurité a beaucoup évolué au cours des dernières décennies, et les articles et numéros spéciaux de la revue Criminologie offrent un important portrait de ce phénomène. Quatre grandes familles d'études ont traversé les 50 dernières années de cette revue alors que se chevauchent des études sur les fondements d'une criminologie critique de la police, son évaluation quantitative, les transformations du marché de la sécurité et le développement d'un policing plus diversifié et internationalisé. Dans cet article, nous analysons quantitativement et qualitativement le contenu des articles afin de mettre en lumière les principales influences et retombées associées à ces quatre aspects. Cette revue de la littérature permet de circonscrire ces différents champs d'études et de les remettre en contexte avec d'importants événements ayant influencé l'évolution de la police comme acteurs de contrôle social dans nos sociétés.*

MOTS CLÉS • *Criminologie, police, sécurité, tendances, enjeux.*

1. École de criminologie, Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx, C.P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal (Québec), Canada, H3C 3J7.

Introduction

Dans les pages de la revue *Acta Criminologica*, ancêtre de la revue *Criminologie*, Denis Szabo était clair : « nous connaissons encore très peu cette institution et organisation sociale qu'est la police qui, encore en Amérique du Nord, a un caractère essentiellement décentralisé » (Szabo, 1972, p. 8). Les bases de ce questionnement étaient illustrées dans ce numéro où un article faisait état des recherches dans le champ de la criminologie de la police en y présentant « le nouveau rôle de la police ». On y découvrait que le ministère de la Justice du Québec ajoutait un mandat important au rôle de la police, qui était initialement d'assurer l'identification et l'arrestation des criminels. La « prévention active » consistait à prévoir l'action criminelle et à agir sur la source du danger, tout en apportant une certaine contribution à la resocialisation des délinquants. On y soulignait aussi le nouveau rôle de la police auprès des citoyens (Rizkalla, 1972).

Ainsi, il est intéressant de constater que ce n'est pas d'hier que la police est en changement : l'histoire de la police est parsemée de transformations politiques, sociales et technologiques, ce qui conduisit Jean-Paul Brodeur (2005) à la définir comme une institution en réforme permanente. Dans un même ordre d'idées, en 1973, un important symposium ayant pour thème la police a été organisé par le Centre international de criminologie comparée de Montréal. On y évoquait l'idée d'une criminologie de la police et on y observait que les praticiens et les chercheurs universitaires prenaient conscience du rôle « de plus en plus problématique » de la police (Anonyme, 1984, p. 3).

Cette recherche de connaissances s'est évidemment poursuivie jusqu'à nos jours. D'abord, cette institution au statut unique a été étudiée tant par ses relations avec les citoyens qu'avec la sphère politique. Dès le début des années 1970, on évoquait un courant d'étude visant l'évaluation et la perception de la police par les citoyens (Rizkalla, 1972). Ensuite, la question de la légalité a été abordée. Finalement, on s'est grandement intéressé à l'évaluation de ce que fait la police et de son efficacité. On peut d'ailleurs affirmer que ce questionnement date même d'avant cette époque puisqu'on y évoque des rapports datant de la fin des années 1960 (Rizkalla, 1972).

En plus de 50 ans, les pages de la revue *Criminologie* ont hébergé de nombreuses études sur la police, adoptant ces différentes perspectives. Soit parce qu'ils ont influencé les perceptions ou parce qu'ils constituaient des sujets d'étude en eux-mêmes, certains événements sont

dignes de mention : la crise d'Octobre 1970², les attentats de septembre 2001, ou encore l'avènement des nouvelles technologies de surveillance.

Certains auteurs ont tenté de cerner les grands courants de pensée qu'on retrouve dans les études policières. Celles-ci sont probablement influencées par les transformations historiques et sociétales. Dans une analyse des études menées au Royaume-Uni, Reiner (2010) a circonscrit quatre phases pour décrire les études traitant de la question policière. Suivant la première phase, qu'on dit consensuelle dans les années 1960, on a assisté à une augmentation des auteurs adoptant un point de vue plus critique vers la fin de la décennie. Pendant cette phase de controverse, les auteurs voyaient l'intervention policière comme un processus qui modulait la déviance en fonction du pouvoir discrétionnaire (Reiner, 2010). D'un côté, le milieu universitaire et la population étaient préoccupés par les abus policiers alors que les publications gouvernementales soulignaient les limites de l'intervention policière dans les initiatives de contrôle du crime. On observait une grande disparité entre ce que le public assume que la police devait faire et ce que la police était en mesure de faire (Scaramella, Cox et McCaney, 2011).

La phase suivante, qui prend forme vers la fin des années 1970, celle du conflit, fut caractérisée par la question de l'imputabilité de la police. Pendant cette période, des études ont soulevé la non-adéquation des mesures prises pour contrôler et rendre la police imputable de ses actions. Ce fut notamment le cas des phénomènes comme la discrimination raciale et la violence policière que l'on percevait comme des situations où l'intervention policière avait un impact sur les citoyens (Edwards, 2011). Aux États-Unis, on a aussi observé que des actions devaient et pourraient être entreprises pour surveiller la police (Edwards, 2011), et ce, en considérant particulièrement son rôle dans les importantes manifestations urbaines ayant marqué cette période (Scaramella, Cox et McCaney, 2011). C'est aussi durant cette même période que les chercheurs ont commencé à travailler sur la question de la politisation de la police. Ces changements ont mis de la pression sur les institutions afin qu'elles adaptent leur gouvernance en fonction de cette nouvelle réalité (Reiner, 2010).

2. Une période agitée de l'histoire du Québec où plusieurs actions de déstabilisation politique ont été menées par le Front de libération du Québec (FLQ), dont l'enlèvement et l'exécution d'un ministre provincial, ce qui conduisit à la suspension temporaire des libertés individuelles, l'intervention de l'armée canadienne et à une vague massive d'arrestations de militants et de sympathisants indépendantistes.

Vers la fin des années 1980, on a vu apparaître la phase de contradiction. Bien que plusieurs approches, parfois contradictoires, pouvaient se concurrencer, on a vu apparaître une inspiration du paradigme réaliste (*realism*) dans les études où les chercheurs s'orientaient vers les politiques et les approches managériales (Edwards, 2011, parle de managérialisme). C'est durant cette époque que sont apparues les théories du *community policing* et de la résolution des problèmes (Edwards, 2001 ; Scaramella, Cox et McCaney, 2011). Plus précisément, on a soulevé que le crime était un problème affectant profondément le quotidien de la population et que la recherche devrait se concentrer sur des « tactiques de contrôle du crime qui sont concrètes et applicables immédiatement [traduction libre] » (Reiner, 2010, p. 12). C'est dans le prolongement de ce contexte qu'apparaîtra quelques années plus tard, aux États-Unis, le système Compstat qui met de l'avant l'utilisation des statistiques pour évaluer la performance policière et orienter plus directement les efforts de l'institution pour contrôler le crime (Edwards, 2011).

Finalement, ce n'est que tout récemment qu'a émergé le besoin de proposer un nouveau paradigme de sécurité qui se distinguerait par une refonte des concepts de police et d'intervention policière (*policing*), vers un modèle de la gouvernance de sécurité (Johnston et Shearing, 2003). Ce nouveau paradigme se caractérise par deux idées maîtresses : 1) les activités traditionnellement associées aux fonctions policières ne relèvent plus du monopole de la police publique ; et 2) la police publique traverse une crise identitaire (Bayley et Shearing, 1996). En parallèle, se développe l'approche de la *new police science*, qui cherche à repenser le travail policier, partant notamment de l'idée que la criminologie du xx^e siècle était piégée dans la croyance que l'intervention policière se déploie de manière isolée (Reiner, 2010). De manière générale, bien que l'on considère que la gouvernance policière est un thème récurrent dans l'histoire de l'intervention policière, cette dernière s'est transformée avec l'apparition d'une mosaïque d'acteurs issus du secteur privé, mais aussi avec l'augmentation des intrusions du pouvoir politique dans l'intervention policière (Newburn, 2008).

Dans cet article, nous tenterons de décrire l'évolution des idées sur la police et la sécurité telle qu'elle s'est manifestée dans les pages de la revue *Criminologie* au cours des 50 dernières années. Il nous apparaissait fort pertinent de présenter le reflet de la généalogie des différents champs d'intérêt développés par les auteurs émanant principalement, mais non exclusivement, de l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Méthodologie

Données

Afin de répertorier et d'analyser les différents articles portant sur les thématiques conjointes de police et de sécurité, nous avons effectué une recherche par mots clés dans les 811 articles parus dans la revue *Criminologie* entre 1968 et 2016. Cette première étape visait à retrouver les mots clés « police », « sécurité », « enquête », « surveillance » et « renseignement », tant dans les titres et les résumés, ainsi que les mots clés proposés par les auteurs. Au terme de cette recherche, nous avons obtenu 180 résultats correspondant aux mots clés recherchés (Tableau 1), pour un total de 73 articles distincts. Parmi ces derniers, il est pertinent de souligner que 49 sont parus dans différents numéros spéciaux directement en lien avec ces mêmes thématiques³.

TABLEAU 1

Résultats de la recherche par mots clés pour la thématique police/sécurité

Mots clés	Nombre d'articles	%
Police	86	47,8
Sécurité	43	23,9
Enquête	25	13,9
Surveillance	21	11,7
Renseignement	5	2,8

Procédures

À partir des thématiques de ces numéros spéciaux, qui nous sont apparues comme structurantes de l'ensemble de cette production scientifique, les différents articles ont été regroupés en de nombreuses catégories pivots. Par la suite, en utilisant l'analyse textuelle et les approches théoriques des auteurs, les numéros spéciaux ainsi que les articles abordant les questions policières ont été fusionnés en tentant de conserver la plus grande consistance dans les aspects abordés. Cette opération

3. Ces numéros spéciaux sont : « La police après 1984 », paru en 1984 ; « La sécurité privée », paru en 1998 ; « Police et prévention : évaluation et analyse d'impact », paru en 2003 ; « La police en pièces détachées », paru en 2005 ; « Le cybercrime », paru en 2006 ; « Nouveaux regards sur les métiers de la sécurité », paru en 2013 ; « Criminalité et police transnationales : une perspective critique », paru en 2014.

a été répétée jusqu'à l'obtention de quatre grandes catégories thématiques correspondant à des approches distinctes⁴ d'étude de la police. Une première catégorie porte sur les articles associés aux premiers développements de l'étude de la police et s'inspire largement des travaux de Brodeur. Dans cette catégorie se retrouvent notamment des articles parus dans les numéros spéciaux «Octobre 1970: 10 ans après», «La police après 1984» et «La police en pièces détachées». La deuxième catégorie regroupe des articles traitant plutôt de l'évaluation quantitative de la police et de la prévention de la criminalité. Cette catégorie, fortement influencée par les travaux de Marc Ouimet et Pierre Tremblay, intègre notamment des articles des numéros «Police et prévention: évaluation et analyse d'impact». Une troisième catégorie regroupe ensuite les articles portant sur les mutations du champ professionnel de la sécurité liées à l'émergence d'acteurs travaillant en réseau. Associée aux travaux de Benoît Dupont, on y retrouve principalement des articles provenant du numéro «Nouveaux regards sur les métiers de la sécurité». Finalement, la quatrième catégorie comprend les articles traitant de l'élargissement de l'intervention policière (*policing*), tel que le présentent notamment les numéros spéciaux «La sécurité privée», sous la supervision de Céline Bellot et Marie-Marthe Cousineau, ainsi que «Criminalité et police transnationales: une perspective critique», sous la supervision de Massimiliano Mulone et Samuel Tanner. Le Tableau 2 présente cette catégorisation et le nombre d'articles associés à chacune des catégories. Soulignons que nous avons aussi utilisé les articles hors numéros spéciaux en les replaçant dans le courant qui nous semblait le plus approprié, en utilisant l'analyse lexicale présentée à la prochaine section.

À l'aide du logiciel NVivo 11, une analyse de fréquence des mots a été réalisée pour chacune de ces catégories (Stemler, 2001). Pour ce faire, nous avons choisi d'analyser uniquement le contenu du titre et du résumé de chaque article. Nous procédons ainsi afin de nous assurer que l'analyse nous permettra de ressortir les concepts d'intérêt pour nos catégories d'analyse et d'éviter les biais causés par la présence de thèmes périphériques abordés dans la revue de la littérature et de la méthodologie. Cette manière de procéder permet par le fait même d'uniformiser le contenu des analyses.

4. Trois des 72 articles ont été retirés de l'échantillon puisqu'ils ne s'apparentaient à aucune des quatre catégories. Le premier portait sur une analyse de la criminalité par les femmes hooligans, le deuxième portait sur la régulation familiale et les comportements violents à l'adolescence, et le troisième proposait une analyse des recherches sur la police, principalement dans les années 1960.

TABLEAU 2
Articles associés aux 4 catégories d'analyse (n = 70)

Catégories	Nombre d'articles	%
Les fondements de la criminologie critique de la police	16	21,9
La recherche en criminologie quantitative et évaluative	21	28,8
Les métiers de sécurité et des organismes en réseaux	14	19,2
Le <i>policing</i> multivisage et l'internationalisation des enjeux de sécurité	19	26,0

Lors de l'analyse de la fréquence des mots, nous avons limité les résultats aux dix concepts les plus fréquents. Plutôt que de traiter les mots seuls, nous les avons regroupés en concepts incluant leurs synonymes. Comme le souligne Weber (1990), souvent pour des raisons de style, les auteurs ont tendance à utiliser des synonymes, ce qui sous-estime l'importance d'un concept. En regroupant ainsi les mots sous un concept commun, le rang attribué au concept est calculé selon un poids relatif à la fréquence de l'ensemble des mots qui lui sont associés. Ce poids, que l'on appelle « pourcentage pondéré », prend en considération le fait qu'un mot peut être présent dans plus d'une catégorie, en attribuant une partie de la fréquence des mots à chacune d'elles afin que le total ne dépasse pas 100 %⁵. Afin d'augmenter la pertinence des résultats, nous avons également exclu les mots proposés dans la liste d'exclusion par défaut de NVivo, à laquelle nous avons ajouté quelques adjectifs et adverbes qui n'offraient aucun sens à l'analyse de contenu. Il est pertinent de noter que certains textes ont été utilisés pour illustrer nos propos dans les différentes catégories, mais que ces derniers ne représentent pas la totalité des articles mobilisés pour l'étude.

Limites de l'étude

Il est important de souligner qu'une telle analyse textuelle peut regrouper des mots ayant plusieurs significations différentes (Stemler, 2001). Néanmoins, la possibilité d'impacts relatifs à cette limite s'avère de moindre importance dans la mesure où notre analyse est de nature

5. Même si les pourcentages pondérés peuvent sembler ne pas être très élevés, il est important de considérer que cela représente le nombre de fois qu'un mot associé à un concept apparaît parmi 100 mots. Ainsi, le pourcentage n'a pas à être très élevé pour que la présence du concept soit significativement plus élevée que les autres mots du même texte.

déductive et que les textes analysés sont préalablement choisis en fonction d'une thématique particulière. De plus, bien que nous soyons en mesure de relever les concepts les plus fréquents, notre analyse se limite à leur prépondérance en termes quantitatifs. De même, il faut mentionner que les articles représentent les choix des rédacteurs invités et des comités éditoriaux de la revue à travers le temps. La liste des articles n'est pas nécessairement un reflet des enjeux perçus subjectivement ou objectivement par les milieux policiers, mais plutôt des intérêts des chercheurs associés aux travaux de la revue. Sans mettre l'accent sur une vision temporelle des études, chaque étude et chaque numéro spécial s'inscrivent dans un contexte sociopolitique particulier qui influence, bien qu'à géométrie variable, le choix des aspects abordés. La dernière limite est qu'il a été impossible de contrôler la mutuelle exclusivité des catégories proposées. Dans certains textes, les thématiques pouvaient se chevaucher, amenant ainsi des choix déterminés par l'importance relative des aspects abordés.

Analyses

Les fondements de la criminologie critique de la police

Bien que notre analyse ne se veuille pas spécifiquement historique, les premiers articles publiés dans la revue sur la police font largement partie de ce groupe. Ceux-ci s'inscrivent dans un contexte historique dans lequel se succèdent les événements entourant la Crise d'octobre 1970 et les attentats du 11 septembre 2001. Sans pour autant adopter une perspective historique, ces événements ont servi de trame à une criminologie de la police d'orientation critique. Jean-Paul Brodeur a été un chercheur emblématique de cet axe qui se caractérise par l'étude des enjeux liés aux activités de la police en fonction du rôle qu'elle occupe au sein de l'État. On a tenté, d'une part, de mieux comprendre le fonctionnement des enquêtes et des différentes activités de la police et, d'autre part, d'examiner la relation entre le travail policier et le monopole de la violence légitime exercé par l'État.

Police, policiers, enquête et service

D'emblée, on peut certainement voir l'importance accordée à la police dans cet axe, *police* et *policiers* étant de loin les concepts les plus employés. L'analyse a aussi révélé l'importance des services (*activité, activités, ensemble, service, services*). Or, on remarque en effet que les études

TAB LEAU 3

Analyse de la fréquence des mots en regroupement par synonymes pour la catégorie « Les fondements de la criminologie critique de la police »

Concept	Fréquence	Pourcentage pondéré (%)	Synonymes
police	62	3,42	police
policiers	54	2,98	policier, policière, policières, policiers
enquête	22	1,02	enquête, enquêter, enquêtes, recherche, recherches, recherchistes
service	20	0,87	activité, activités, ensemble, service, services
organisation	15	0,74	associées, dirigeants, formations, mobilisé, mobilisée, organisation, organisations, organisée, structure, système
action	13	0,72	action, actions, titre
résultats	13	0,69	conséquent, découvert, effet, effets, résultats
années	13	0,63	années, ans, époque
lutte	14	0,63	combat, conflit, confrontés, lutte, luttes
crime	11	0,61	crime, crimes, criminalité

présentent une perspective de négation de la vision traditionnelle et généralement admise que la police a pour principale fonction de réprimer la criminalité. On étudie plutôt l'idée que la police aurait comme mandat assez diffus de maintenir l'ordre selon des modalités bureaucratiques extrêmement diverses (Brodeur, 1984). À l'instar de ce mouvement, Brodeur parle de l'éclatement des champs d'étude sur la police où cette dernière est dorénavant perçue comme une entité plus complexe qu'un service de gendarmerie⁶. C'est d'ailleurs dans ce contexte que les deux numéros spéciaux et les articles dans ce courant ont permis de mieux comprendre les activités de la police et de lever le voile sur des pratiques encore inconnues, notamment en ce qui a trait

6. Rappelons que dans les pays anglo-saxons, tel que l'expliquait Brodeur (1984), « le personnel d'un corps de police est en très grande partie composé par des policiers en uniforme, affectés pour la plupart à des tâches de patrouille » (p. 14). C'est donc dire qu'on retrouve souvent au sein d'un même corps de police, la gendarmerie et les enquêteurs, ces derniers sont reconnus pour ne pas porter l'uniforme et se consacrer aux activités d'enquête.

à la dimension politique du travail policier, aux techniques d'enquêtes et à l'antiterrorisme.

Cette « déterritorialisation » des études de la gendarmerie vers une police multifonctionnelle a ensuite mené les chercheurs vers d'autres facettes du travail policier. D'abord, on s'est intéressé aux enquêtes policières; mentionnons notamment un article mettant en lumière le rôle surévalué de la police scientifique dans l'élucidation des affaires de meurtres (Brodeur et Ouellet, 2005). Dans un même ordre d'idées, la volonté de lever le voile sur les pratiques policières méconnues s'est notamment matérialisée dans les études sur la gestion des indicateurs de police (Laurendeau, 1984), sur la question de la provocation policière (Brodeur, 1984), sur l'importance du renseignement (Lemieux, 2005), sur les relations de conflits et de complicité de la dyade police-médias (Parent, 1987) et sur l'adaptation de l'action policière au changement prescrit par le législateur (Le Blanc, 1984). Loin de se limiter à la seule étude de la police québécoise, des contributions françaises ont aussi tenté d'élargir le débat à d'autres contextes nationaux. Par exemple, Monjardet s'est questionné de manière critique sur l'attitude de la hiérarchie policière française envers la recherche, soulignant une palette de sentiments allant de « l'hostilité explicite à l'indifférence absolue » (Monjardet, 2005). Finalement, les différentes commissions d'enquête ont certainement contribué à une profonde réflexion sur le rôle de la police comme institution au service de l'État. En effet, dans une analyse dressant le bilan des retombées des attaques terroristes du 11 septembre 2001 sur les institutions policières, Brodeur (2008) revisite en détail les concepts de haute et de basse police dont il avait esquissé les contours de manière prémonitoire dès le début des années 1980 (Brodeur, 1983). Il y évoque les changements de la haute police (*police politique*), maintenant considérée « comme une police d'absorption, d'amalgame des pouvoirs au profit du pouvoir exécutif, de protection de l'État et d'infiltration de la société par des indicateurs de police » (Brodeur, 2008, p. 133).

En terminant, il s'avère également pertinent de souligner un passage presque prophétique traitant des activités policières où l'on s'interroge sur le rôle de la police dans l'analyse du discours de dissidence pour cerner le phénomène terroriste :

[...] on reproche souvent à la police de ne pas savoir distinguer entre la dissidence verbale et l'opposition violente à un régime politique (ce sont en général des personnes inoffensives qu'on arrête dans des rafles) [...]

l'une des différences entre la dissidence et le terrorisme tient dans le caractère ouvert de la première pratique. (Brodeur, 1984, p. 30)

Plus de 30 ans plus tard, les mêmes questionnements refont surface en lien avec le rôle que jouent les médias sociaux dans le discours public : la définition de la mince frontière qui sépare la liberté d'expression de la menace à l'ordre public se trouve maintenant au cœur des préoccupations policières. Cette distinction est devenue probablement plus ardue à cerner à l'ère des communications. L'idée de trouver un juste équilibre hypothétique entre la liberté et la sécurité reste néanmoins une idée qui fait encore consensus.

Organisation, action, état et lutte

Les événements d'Octobre 1970 ont généré plusieurs questionnements sur le rôle de l'État (*condition, État, étatiques, États, gouvernance, gouverne, gouvernement, gouvernements, pays*), sur l'organisation (*associées, dirigeants, formations, mobilisé, mobilisée, organisation, organisations, organisé, organisée, structure, système*) et sur son action (*action, actions, titre*). Le numéro consacré aux dix ans de la crise d'Octobre 1970 montre une volonté de comprendre les événements qui ont été marqués par des manœuvres discutables de la part des forces de l'ordre (intimidation des militants souverainistes, intervention de l'armée, rafles policières, etc.) (Brodeur, 1980). On y pose même une question fondamentale impliquant la police et l'État : « Où s'arrêtent les principes démocratiques affichés régissant le fonctionnement de l'appareil de la justice et où commence l'arbitraire dicté par l'évaluation d'une situation donnée ? » (Parizeau, 1980, p. 47). Il était question à cette époque d'analyser cette situation exceptionnelle où l'armée canadienne avait dû venir contribuer au travail policier, ce qui remettait sur la table le problème de la séparation des pouvoirs. Les contributions en provenance de France ont également observé un phénomène de durcissement des politiques policières, particulièrement dans le maintien de l'ordre (Jobard, 2005). Des mesures plus énergiques ont en effet été accompagnées d'une transformation de la relation qu'entretiennent les policiers et « le » politique, amenant des changements dans la configuration des interactions policières (Jobard, 2005). Donc, c'est cette relation « nouvelle » de la police avec le pouvoir politique qui méritait une attention particulière des chercheurs.

La recherche en criminologie quantitative et évaluative

En 1985 parut un numéro spécial dont les visées étaient claires : mesurer l'impact de la réaction policière sur l'évolution des vols avec violence (Élie et Kapétanaki-Barake, 1985). En utilisant les données de Statistique Canada, on proposait l'évaluation de l'efficacité de la police à contrer les vols avec violence, en analysant la variation des différentes mesures du succès policier. Les résultats montraient, entre autres, qu'une augmentation du volume de la criminalité est indépendante des efforts déployés par la police. Or, cette étude est emblématique d'un autre paradigme de recherche en criminologie de la police que l'on a pu lire dans les pages de la revue *Criminologie*. Cette criminologie évaluative de la police a influencé plusieurs articles publiés par la revue et a même fait l'objet d'un numéro spécial s'intitulant : « Police et prévention : évaluation et analyse d'impact ». Ce paradigme a en effet recentré l'attention sur deux grands concepts : les résultats et la criminalité, ainsi que sur l'analyse, les moyens, l'impact et l'intervention.

Police, résultats et criminalité

Les études dans cette catégorie se positionnent différemment des études précédentes. Si les études du groupe précédent se concentraient sur l'idée de décrire ce qu'est la police et ce qu'elle fait, les études de cet axe s'intéressent plutôt à « comment » elle le fait, ou encore à « comment elle pourrait le faire mieux ». Ce mouvement est passé par une volonté d'utiliser les données policières pour se recentrer sur un rôle important de la police, soit celui de combattre le crime. On observe aussi que l'étude de la lutte contre la criminalité passe par l'étude de formes particulières de crimes comme le vol à main armée (Élie et Kapétanaki-Barake, 1985), les cambriolages (Charest, 2003), la pornographie juvénile (Fortin et Roy, 2006), ou encore la cybercriminalité (McMullan et Perrier, 2006). On remarque donc que l'analyse de la criminalité est produite dans une vision utilitariste, puisque le but de ces études relève d'une compréhension des *modus operandi* criminels et des auteurs de crimes afin de contribuer à enrayer la criminalité. C'est donc dans cette veine que l'on utilise les statistiques officielles pour aider la police à être plus performante.

Plusieurs études ont relevé la difficulté de quantifier le résultat de l'intervention policière ou, encore de façon plus globale, de mesurer le

TAB LEAU 4

Analyse de la fréquence des mots en regroupement par synonymes pour la catégorie «La recherche en criminologie quantitative et évaluative»

Concept	Fréquence	Pourcentage pondéré (%)	Synonymes
police	29	1,74	police
policière	24	1,44	policière, policières, policiers
criminalité	30	1,38	crime, crimes, criminalité
résultats	23	1,35	conséquence, effet, effets, résultats
évaluation	23	1,35	calculer, évaluation, évaluations, évaluative, évaluer, juger
analyse	19	1,07	analysant, analyse, analyser, analyse-rons, analyses, étudié, examinerons
crimes	24	1,02	crime, crimes, infraction, infractions
organisations	16	0,96	constructions, mobilisation, organisation, organisations, organisé, système, systèmes
mesure	15	0,90	démarche, démarches, dimensions, mesure, mesurer, tailles
nouvelle	14	0,84	nouveau, nouveaux, nouvel, nouvelle, nouvelles

crime. L'idée sous-jacente de recentrer les études vers le crime a entraîné des questionnements sur la méthodologie employée pour rendre compte du volume de crimes. L'utilisation des données quantitatives et officielles comporte toutefois de nombreuses limites évoquées dans les textes dans cette approche. Plus spécifiquement, un article propose notamment une méthode permettant de mesurer la gravité des infractions enregistrées par la police (Boivin, 2013). Cet article conclut que de meilleures mesures permettent d'avoir «une vision plus complète du phénomène de la criminalité». Dans certains articles de notre échantillon, on propose aussi d'évaluer la valeur des sondages d'opinion (Boivin et Lam, 2016), fréquemment utilisés pour mesurer la peur du crime ou le niveau d'insécurité dans un secteur géographique donné (Boivin, Lamige et Tremblay, 2009), qui seraient liés à la performance policière. Dans ce cas, il semble que le mode d'administration des tests viendrait influencer l'attitude des répondants.

Analyse, moyens, impact et intervention

Au-delà des chiffres et de leur interprétation, une des volontés des chercheurs a aussi été d'évaluer la police. L'idée d'établir avec certitude ce qui donne des résultats probants nécessite la mesure la plus objective possible en tenant compte de la nature des informations mises à la disposition du chercheur. Ainsi, on a observé un nombre de plus en plus important d'adeptes de l'approche expérimentale en sciences sociales. Leurs travaux ont eu pour effet de renouveler les recherches évaluatives, notamment en ce qui a trait aux interventions policières (Tremblay, 2003). Mais devant la difficulté à réunir toutes les conditions de mise en œuvre d'un protocole expérimental, les chercheurs ont aussi proposé d'évaluer ces interventions en ayant recours à des méthodes moins orthodoxes. Cette évaluation, qui est parfois qualifiée de « pauvre », « n'en conserve pas moins son utilité et sa valeur heuristique » (Brodeur, 2003, p. 9).

Il a aussi été proposé d'évaluer l'impact, l'intervention et les moyens employés pour lutter contre la criminalité. On a notamment assisté à un élargissement de la définition de la performance policière qui va au-delà de la simple mesure de la criminalité, amenant même les corps policiers eux-mêmes à se doter de nouveaux outils de mesure d'impact ou de performance (Dupont, 2003). Par ces contributions, on vise à mieux connaître l'impact d'une intervention policière, comme une surveillance intensive des logements insalubres (Boivin *et al.*, 2009) et d'un programme de prévention de la criminalité sur les entreprises (Charest, 2003). On cherche aussi à connaître les effets au jour le jour d'une politique de sécurité publique (Lemieux, 2003), l'évaluation de la performance policière (Dupont, 2003) et l'impact du travail des policiers de proximité (Ocqueteau, 2003). Puisque la nécessité est la mère de l'invention, les méthodes évaluatives ont permis de recréer une réalité mesurable; on dit d'ailleurs qu'il s'agit d'une « stratégie d'évaluation pragmatiquement satisfaisante » et qu'elles s'appuient sur des consignes évaluatives reconnues (voir Cusson *et al.*, 1994).

Les métiers de sécurité et les organismes en réseaux

Dans un numéro spécial sur la police en 2005 paraissait un article qui devait introduire une perspective différente dans l'appréciation et l'étude de la police et la sécurité. En évoquant les attentats du 11 septembre comme la preuve de la capacité d'action et de destruction des

réseaux terroristes, on se questionnait sur la pertinence de l'adoption par les agences chargées de les combattre d'une structure maillée (Dupont, 2005). L'article mettait aussi en lumière la police comme un acteur de sécurité au même titre que les autres agences publiques et privées qui sont de plus en plus nombreuses à collaborer à un objectif commun. En effet, le marché de la sécurité a été transformé: de nombreuses entreprises ont dorénavant pour objectif primaire ou secondaire de produire de la sécurité, une sécurité qui s'inscrit dans un contexte de libre marché qui se perçoit à tous les niveaux: du haut placé jusqu'à l'individu «sur le terrain». Cette nouvelle réalité s'est développée en une multitude de processus dynamiques interdépendants de la sécurité globale: ontologiques (formulation d'idées sécuritaires); stratégiques et sociologiques (acteurs avec expertise); bureaucratiques (institutions d'autorités et de compétences), et certainement technologiques (Dupont et Ocqueteau, 2013). Ces différents mécanismes ont entraîné un remodelage des métiers de la sécurité. Ainsi, notre analyse nous a permis de relever deux thèmes importants parmi les mots utilisés par les auteurs: les thèmes reliés à la sécurité et le concept de marché, et celui des nouveaux métiers dans le champ de la sécurité.

Policiers, sécurité et marché

Le thème qui prédomine dans ce courant d'étude a été largement influencé par la tendance à la privatisation du *policing*, présent dans des proportions différentes selon les pays. Cette vague concentre son attention sur le marché de la sécurité et s'inscrit donc dans une logique de consommation (Mulone, 2013). Fait marquant de cette transformation, en interrogeant les directeurs de sécurité en entreprise, on a observé que bien qu'ils reconnaissent avoir peu d'autorité sur les décisions prises en amont, l'expertise reste entre leurs mains et leur capacité de conviction demeure importante (Mulone, 2013). Par extension, on observe maintenant une augmentation de la légitimité des départements de sécurité puisque l'entreprise et l'État sont devenus les clients les plus importants de l'industrie sécuritaire.

La gestion du risque est aussi au cœur de la sécurité dans un contexte de marché. On a cerné quatre grands risques: terroristes, épidémiologiques, d'infiltration des organisations criminelles (pour divers trafics) et de petite délinquance (Ocqueteau et Dupont, 2013). Dès lors en découlent une série d'implications, notamment l'accès et l'analyse du renseignement. Spécifiquement, on a observé cette tendance dans la

TABLEAU 5

Analyse de la fréquence des mots en regroupement par synonymes pour la catégorie « Les métiers de sécurité et des organismes en réseaux »

Concept	Fréquence	Pourcentage pondéré (%)	Synonymes
policiers	29	2,37	policier, policière, policières, policiers
sécurité	23	1,88	sécurité
marché	18	1,31	fonction, fonctionnement, marché, opérateur, opérateurs, opérations, opérée
professionnelle	15	1,23	professionnelle, professionnelles, professionnels
métiers	15	1,17	compétences, métier, métiers, milieu, professions, travail
police	14	1,15	police, polices
France	13	1,06	français, française, françaises, France
État	13	0,98	condition, État, étatiques, États, gouvernance, nations, pays
recherche	11	0,90	enquête, enquêtes, recherche, recherches
services	11	0,86	départements, ensemble, service, services

gestion du risque dans le milieu bancaire. Ainsi, l'objectif pour les analystes en milieu bancaire n'est pas forcément de faire diminuer la criminalité, mais plutôt de protéger l'institution et la haute gestion des risques juridiques et réputationnels (Amicelle, 2013). Bref, ceux que l'on appelle maintenant les *risk managers* doivent maîtriser les risques en déployant des dispositifs humains et technologiques (Ocqueteau et Dupont, 2013).

Professionnelle, métiers, police

Le deuxième thème abordé se distingue par les mots clés « professionnelle », « métiers » et « police ». Dans ce thème, on peut voir que les articles ont généralement mis l'accent sur le rôle que jouent les intervenants de sécurité. Si le premier thème abordait l'aspect sécuritaire sur le plan des gestionnaires, avec une perspective plus macro, le travail des intervenants de terrain a aussi soulevé l'intérêt des chercheurs. On aborde ici la question de l'émergence de nouveaux rôles parmi les

professionnels de la sécurité et la contribution de ces nouveaux acteurs. Nous avons pu relever deux grandes familles de changements dans les métiers en lien avec la sécurité : les technologies et les capacités relationnelles.

Parmi les services publics, la police est certainement celle qui a été le plus profondément transformée par l'utilisation des nouvelles technologies (Dupont, 2004). Les chercheurs se sont intéressés à l'impact des technologies sur la fonction des acteurs de sécurité. L'exemple des opérateurs de vidéosurveillance nous semble emblématique de ces nouveaux travailleurs de l'ombre du domaine de la sécurité. Ainsi, avec les quantités colossales de données générées par les caméras, on voit apparaître un effet collatéral comme la constante oscillation entre passivité et volonté de contribuer à l'arrestation de suspects pris sur le vif (Le Goff, 2013), en l'occurrence en relevant les anomalies au sein d'un flot incessant de données. La tâche très discontinuée de faire de la surveillance passive sans cible précise se distinguerait de la surveillance active où l'opérateur recherche les délinquants en action et exerce un contrôle plus important sur les caméras. Plusieurs enjeux et rapports de force émergeraient donc entre les opérateurs et ceux qui sont véritablement sur le terrain (Le Goff, 2013). Ces tâches, comme celle de la surveillance de différents dispositifs, risquent aussi de présenter les mêmes enjeux que la surveillance des images : l'ennui est omniprésent et il est renforcé par l'isolement spatial des salles d'opération (Le Goff, 2013).

De manière générale, on a observé que pour chaque intervenant policier sur le terrain, un véritable arsenal technologique est maintenant nécessaire pour que ce dernier se sente capable d'accomplir ses tâches (Dupont, 2004). L'omniprésence des technologies a aussi été observée dans les contextes de gestion de foule où en observant plusieurs manifestations, mouvements, rassemblements, festivals et épreuves sportives, on a pu comprendre l'importance de la disposition des caméras (Le Goff, 2013). On parle par exemple de *l'oasis de sons* qui entourent les intervenants : télécommunications et environnement sonore (Boullier et Chevrier, 2013).

En bref, le défi de l'intégration des technologies demeure omniprésent et difficile ; les organisations de sécurité alternant entre l'apprentissage et l'oubli, et les dispositifs et les technologies sombrant dans l'obsolescence avant même d'avoir été maîtrisés (Dupont, 2004). De plus, pour paraphraser Dupont (2004), « rares sont les technologies

policières dont l'usage est directement associé à une réduction de certains types de délinquances ou à une augmentation significative des taux d'élucidation» (p. 108).

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les pratiques de sécurité entourant la régulation des espaces collectifs passent aussi par la non-utilisation de la répression, entraînant donc un flou entre la distinction police et contrôle social (De Maillard, 2013). Ainsi, la mobilisation des compétences relationnelles est au cœur de cette nouvelle façon d'intervenir. Bien qu'on ne parle plus de police communautaire comme modèle formel, les mêmes éléments de médiation sociale auprès de diverses communautés ont été observés. Cette réalité s'exprime par exemple dans une étude des correspondants de nuit de la ville de Paris (De Maillard, 2013), où il apparaît que pour obtenir une meilleure reconnaissance des habitants des quartiers dans lesquels ils opèrent, le travail des correspondants de nuit se trouve facilité par leur capacité à mobiliser les ressources institutionnelles à leur disposition, comme l'appartenance à la mairie de Paris. Renforcer leurs capacités à entrer en relation avec leur clientèle constitue alors un atout important.

On a aussi vu l'importance de ces compétences humaines dans les missions policières à l'étranger (Maury et Tanner, 2014). En essayant de trouver ce que voulait dire «faire la police» dans le cadre de ces opérations de maintien de la paix, on a pu voir que l'individu devait adapter ses attitudes aux contraintes locales et institutionnelles. Le succès des missions repose sur l'établissement et la consolidation des relations positives. Dans certains cas, la relation que les policiers du Nord affectés à ces missions entretiennent avec la population locale dans des sociétés post-conflit peut jouer sur leur sécurité (ils vivent au sein même de la population et s'exposent donc à des représailles). Le quotidien (même en dehors de la mission en elle-même) est soumis à des tensions et des défis constants d'établissement de bonnes relations. Ces fonctions relativement récentes témoignent également de la transnationalisation de la police, un sujet ayant aussi suscité un intérêt chez les auteurs de la revue.

Police transnationale et internationalisation des enjeux de sécurité

Criminologie a laissé une grande place aux recherches étudiant le phénomène de la sécurité au sens large. Ainsi, si les axes de recherche précédents mettaient l'accent sur la police, celui-ci s'intéresse plutôt au

policing par d'autres organismes que la police. La revue élargit également le spectre de la portée des actions de ces agences et des phénomènes émergents qu'elles doivent combattre en adoptant une perspective internationale. Ces études, qui remontent au balbutiement du questionnement entourant la sécurité privée, ont continué avec la globalisation et l'internationalisation des actions de sécurité. Le thème émergent se situe autour de l'idée que la police n'a plus, et ce, depuis longtemps, le monopole de ce qui la caractérisait : ni l'utilisation de la force ni l'analyse de crime ou de la déviance. Bien que le modèle de *policing* soit issu de la police elle-même, on considère maintenant que la police n'est plus la seule à œuvrer dans la sphère de la sécurité. En conséquence, la police responsable du contrôle social dans un contexte de mondialisation doit maintenant composer avec d'autres agences qui détiennent les clés et les attributs nécessaires pour assurer des activités de *policing*. Cette section se consacre donc à décrire les deux grands sous-thèmes entourant cette transformation lente. D'une part, le concept toujours plus large de la sécurité privée qui entoure les mots «sécurité, privée et activités» et, d'autre part, l'internationalisation du crime qui a entraîné un rôle accru des agences d'application de la loi dans la sphère transnationale.

Sécurité, privée et activités

Si le premier courant abordé dans ce texte se distinguait par une tentative de définir la police en mettant l'accent sur ses activités, le présent courant met cette fois l'accent sur la sécurité privée et ses activités. Soulignons aussi que le concept «privée», au féminin, sert de qualificatif à la sécurité et l'entreprise privée de sécurité (secteur privé, propriété privée de masse, domaines privés), mais aussi aux compagnies militaires privées. Ainsi, on parle des activités de la sécurité privée comme liées à la protection de l'information, des biens ou des personnes que l'on souhaite protéger d'un «danger» (Cusson, 1998). On présente les définitions de la sécurité privée en affirmant qu'il s'agit d'un «aspect important et jusqu'ici négligé du processus de maintien de l'ordre» (Shearing, 1984, p. 335). On cite même une étude soulignant que les forces de sécurité privée allaient devenir plus importantes que celles déployées par le secteur public, et que cette augmentation était la conséquence d'une réorganisation du contrôle social. Shearing (1984) tente d'ailleurs de convaincre le lecteur que cette tendance était là pour rester. Force est de constater que sa vision était juste et réaliste. Si bien que plusieurs années plus tard, un numéro spécial de la revue était consacré à la sécurité privée.

TABLEAU 6

**Analyse de la fréquence des mots en regroupement par synonymes
pour la catégorie « Le policing multivisage et l'internationalisation
des enjeux de sécurité »**

Concept	Fréquence	Pourcentage pondéré (%)	Synonymes
sécurité	59	3,23	sécurité
privée	44	2,41	privé, privée, privées, privés
services	22	0,99	activités, départ, département, ensemble, ensembles, service, services
policiers	17	0,93	policier, policière, policières, policiers
police	16	0,88	police, polices
État	21	0,88	conditions, État, gouvernance, gouvernée, gouvernements, mode, nation, nations, pays
lutte	16	0,82	combattre, compétitifs, compétition, conflit, confrontés, lutte, luttes
pratiques	17	0,75	activités, application, appliquant, appliquées, expérience, pratiquer, pratiques
contrôle	18	0,70	commandement, commandes, contenir, contrainte, contrôle, dirigée, dominante, dominer, pouvoir, vérifications
analyse	16	0,66	analyse, analysées, étudié, étudier, étudiés, examiner

Dans ce numéro spécial sur la sécurité privée, on insiste nettement sur les activités de ces agences. D'abord, on peut lire qu'on y observait des variations dans les activités traditionnelles de celles-ci, où on percevait une augmentation des tâches d'enquête et une baisse des activités de gardiennage (Degailier, 1998). On a également voulu y évaluer l'autonomie des agences privées dans la gestion de la criminalité (Ocqueteau et Pottier, 1998). Comme ce fut le cas pour les études sur la police, les chercheurs se penchèrent également sur les pratiques déviantes, en soulevant notamment la question des nombreux cas de fraude et d'abus de pouvoir constatés dans cette industrie (Prenzler, 1998). Tanner (2012) parle quant à lui d'un passage de la sécurité privée à une « armée de destruction massive », alors qu'il explique la métamorphose des *Scorpions*, compagnie de sécurité privée en organisation paramilitaire participant à l'extermination de populations civiles. Finalement, l'idée d'une sécurité privée venant se substituer à la police

traditionnelle a aussi été mise à l'épreuve en révélant qu'il n'en est rien. L'État composant avec cette nouvelle réalité a construit sa place à part entière et s'est affranchi autant que faire se peut de contraintes qui accompagnaient l'ajout de la sécurité privée à ses partenaires (Mulone et Dupont, 2008).

Police, pratiques et contrôle

Comme dans le premier axe, une perspective très critique du *policing* au sens large se distingue dans cet axe. Cette fois-ci, on ne s'intéresse pas à l'utilisation de la force, mais plutôt à l'utilisation du contrôle. Les agences d'application de la loi ont cette capacité de contrôler le corps et les biens (Côté-Boucher, 2014). On y accorde une importance aux policiers, mais aussi à l'État et au contrôle qu'il exerce. Toutefois, les mots issus de la grappe d'analyse montrent que l'État est davantage relié aux autres entités dans un contexte de mondialisation. Ainsi, il est devenu généralement admis que les innovations technologiques ont provoqué une transformation importante des paramètres du *policing*. Dans une perspective de criminologie critique, les auteurs d'un numéro spécial ont présenté à quel point le discours sur le « danger » (du terrorisme notamment, mais sous l'appellation générale des organisations criminelles transnationales – OCT) a entraîné les agences de sécurité à redéfinir les nouveaux paramètres du *policing* en incorporant des mesures allant au-delà des limites de la police. On observe même que la recherche a été instrumentalisée politiquement, puisqu'elle a servi à légitimer cette lutte contre les OCT (Mulone et Tanner, 2017). Ainsi, on soutient que les OCT sont présentées comme la plus grande menace pour les démocraties, et ce, surtout dans la sphère du terrorisme en contexte post-11 septembre 2001 (Mulone et Tanner, 2017).

Or, le phénomène de transnationalité est très peu étudié en criminologie. Ce mouvement de recherche vient donc élargir le champ du *policing* pour inclure des disciplines qui ont plus souvent été associées aux sciences politiques et aux relations internationales. Ainsi, le concept de criminalité transnationale se distingue par l'existence de deux types d'échecs: une augmentation des pouvoirs policiers par la baisse des libertés individuelles et le manque de capacités des services de police transnationaux (Sheptycki, 2014). Par la nature des crimes transnationaux, la conception de cette définition est imparfaite puisque construite sur un modèle de territorialité. Toutefois, certaines études ont montré que l'activité criminelle traversait largement les frontières (Campana,

2014; Crettiez, 2014) et que les enjeux de territorialité profitaient sans doute aux criminels. Par ailleurs, on a aussi établi que le *policing* dans un contexte transnational impliquait l'étude du traitement des informations des organisations financières, policières et frontalières (Amicelle, 2013; Côté-Boucher, 2014), en plus des enjeux sur la surveillance des individus qui l'accompagne (Scherrer, 2013). Considérant ces différents aspects, la trame de fond des études entourant cette catégorie concerne l'importance cruciale de la coopération. À ce titre, les enjeux relatifs à la régulation et à la gouvernance du cybercrime ont aussi été soulevés (Dupont, 2014).

Conclusion

L'objectif initial de cet article visait à dresser un portrait de l'évolution de l'étude de la police et de la sécurité dans la revue *Criminologie* depuis les 50 dernières années. Pour ce faire, l'ensemble des articles en lien avec cette thématique et ayant été publiés dans cette revue ont été analysés. Nous avons d'abord évalué quantitativement les concepts centraux de ces articles, et avons par la suite exploré qualitativement comment ces concepts se traduisaient réellement dans ce champ d'étude. Ce regard historique nous a permis de souligner les principales contributions ayant trait aux fondements de la criminologie critique de la police, à l'évaluation de pratiques de celle-ci, aux transformations du marché de la sécurité et au développement d'un *policing* plus diversifié et plus internationalisé.

L'exploration des thèmes abordés par la revue *Criminologie* montre plusieurs similitudes avec les préoccupations des chercheurs anglo-saxons. Pendant que les préoccupations d'Octobre 1970 étaient au cœur des analyses, on s'interrogeait sur le rôle de la police dans les manifestations aux États-Unis. Dans les deux cas, la recherche sur le rôle de la police et de son lien avec le pouvoir étatique était critique. On a aussi observé dans la revue un regain d'intérêt pour la mesure du crime et le développement d'outils plus précis d'évaluation de la performance policière, comme c'est aussi le cas de manière plus générale dans la littérature scientifique anglophone. Cependant, il semble que la question de la professionnalisation a pris une plus grande importance dans la revue *Criminologie* que dans le reste des publications sur la police et la sécurité. La vocation de l'École de criminologie et la préoccupation de certains chercheurs universitaires pour l'ouverture de nouveaux

milieux d'emploi pourraient être à l'origine de cette différence. Seule l'épreuve du temps nous permettra de confirmer si la dimension transnationale et les nouvelles modalités de gouvernance de la sécurité demeureront une préoccupation pour les chercheurs.

Références

- Amicelle, A. (2013). Les professionnels de la surveillance financière. Le malentendu comme condition de possibilité. *Criminologie*, 46(2), 195-219. <http://doi.org/10.7202/1020993ar>
- Anonyme. (1984). Éditorial. *Criminologie*, 17(1), 3-7. doi: 10.7202/017188ar
- Bayley, D. et Shearing, C. (1996). The future of policing. *Law & Society Review*, 30(3), 585-606. doi: 10.2307/3054129
- Boivin, R. (2013). Une mesure de la gravité moyenne des crimes enregistrés par la police. *Criminologie*, 46(2), 221-241. <http://doi.org/10.7202/1020994ar>
- Boivin, R. et Lam, R. (2016). Sondages Web, opinion publique et performance policière. *Criminologie*, 49(1), 225-245. <http://doi.org/10.7202/1036201ar>
- Boivin, R., Lamige, C. et Tremblay, P. (2009). La police devrait-elle cibler les taudis malfamés? 1. *Criminologie*, 42(1), 225-245. <http://doi.org/10.7202/029814ar>
- Boullier, D. et Chevrier, S. (2013). Les forces de l'ordre, expertes des climats urbains. *Criminologie*, 46(2), 131-148. doi: 10.7202/1020990ar
- Brodeur, J.-P. (1980). La crise d'octobre et les commissions d'enquête. *Criminologie*, 13(2), 79-98.
- Brodeur, J.-P. (1983). High policing and low policing: Remarks about the policing of political activities. *Social Problems*, 30(5), 507-520.
- Brodeur, J.-P. (1984). La police: mythes et réalités. *Criminologie*, 17(1), 9-41. <http://doi.org/10.2307/42744929>
- Brodeur, J.-P. (2003). À la recherche d'une évaluation « pauvre ». *Criminologie*, 36(1), 9-23. <http://doi.org/10.7202/006551ar>
- Brodeur, J.-P. (2005). Trotsky in blue: Permanent policing reform. *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 38(2), 254-267.
- Brodeur, J.-P. (2008). Haute et basse police après le 11 septembre. *Criminologie*, 41(1), 133-151.
- Brodeur, J.-P. et Ouellet, G. (2005). L'enquête criminelle. *Criminologie*, 38(2), 39-64. <http://doi.org/10.1522/030080080>
- Campana, A. (2014). Les échecs des politiques antiterroristes russes au Caucase du Nord. *Criminologie*, 47(2), 35-56. <http://doi.org/10.7202/1026727ar>
- Charest, M. (2003). Effets préventifs et dissuasifs: analyse d'impact d'une opération policière de prévention des cambriolages 1. *Criminologie*, 36(1), 31-56. <http://doi.org/10.7202/006552ar>
- Côté-Boucher, K. (2014). Technologies, déqualification et luttes d'influence chez les professionnels de la sécurité frontalière. *Criminologie*, 47(2), 127-151. <http://doi.org/10.7202/1026731ar>

- Crettiez, X. (2014). La transnationalisation de la symbolique guerrière : Le cas des régionalismes violents en Europe. *Criminologie*, 47(2), 57-75. <http://doi.org/10.7202/1026728ar>
- Cusson, M. (1998). La sécurité privée: le phénomène, la controverse, l'avenir. *Criminologie*, 31(2), 31-46.
- Cusson, M., Tremblay, P., Langelier-Biron, L., Ouimet, M. et Grandmaison, R. (1994). *La prévention du crime. Guide de planification et d'évaluation*. Québec, Québec: Ministère de la Sécurité publique.
- De Maillard, J. (2013). Le difficile renouvellement des métiers de la sécurité publique. Le cas des correspondants de nuit parisiens. *Criminologie*, 46(2), 109-130. <http://doi.org/10.7202/1020989ar>
- Degailler, F. (1998). Sécurité privée au Québec, un marché en évolution? *Criminologie*, 31(2), 47-67.
- Dupont, B. (2003). Évaluer ce que fait la police : l'exemple australien. *Criminologie*, 36(1), 103-120. <http://doi.org/10.7202/006555ar>
- Dupont, B. (2004). La technicisation du travail policier: ambivalences et contradictions internes. *Criminologie*, 37(1), 107-126. <http://doi.org/10.7202/008719ar>
- Dupont, B. (2005). Les morphologies de la sécurité après le 11 septembre: hiérarchies, marché et réseaux. *Criminologie*, 38(2), 123-155. <http://doi.org/10.7202/012665ar>
- Dupont, B. (2014). La régulation du cybercrime comme alternative à la judiciarisation: Le cas des botnets. *Criminologie*, 47(2), 179-201. <http://doi.org/10.7202/1026733ar>
- Dupont, B. et Ocqueteau, F. (2013). Introduction. *Criminologie*, 46(2), 5-13.
- Edwards, C. J. (2011). *Changing policing theories for 21st century societies*. Australie: Federation Press.
- Élie, D. et Kapétanaki-Barake, A. (1985). L'impact de la réaction policière sur l'évolution de vols avec violence. *Criminologie*, 18(2), 47-61. <http://doi.org/10.7202/017216ar>
- Fortin, F. et Roy, J. (2006). Profils des consommateurs de pornographie juvénile arrêtés au Québec: l'explorateur, le pervers et le polymorphe. *Criminologie*, 39(1), 107-128. <http://doi.org/10.7202/013128ar>
- Jobard, F. (2005). Le nouveau mandat policier: Faire la police dans les zones dites de « non-droit ». *Criminologie*, 38(2), 103-121. doi: 10.7202/012664ar
- Johnston, L. et Shearing, C. (2003). *Governing security: Explorations in policing and justice*. Londres, Royaume-Uni: Routledge.
- Laurendeau, M. (1984). La police et ses auxiliaires particuliers: informateurs, délateurs et agents provocateurs. *Criminologie*, 17(1), 117-125.
- Le Blanc, M. (1984). Les policiers, la loi sur les jeunes contrevenants et le système de justice pour mineurs. *Criminologie*, 17(1), 91-115.
- Le Goff, T. (2013). Dans les « coulisses » du métier d'opérateur de vidéosurveillance. *Criminologie*, 46(2), 91-108.
- Lemieux, F. (2003). Évaluation des impacts d'une « gestion de crise »: une étude de cas. *Criminologie*, 36(1), 57-88. doi: 10.7202/006553ar

- Le mieux, F. (2005). De la police guidée par le renseignement à la complexité des appareils policiers : les limites de l'usage des renseignements dans la conduite des affaires policières. *Criminologie*, 38(2), 65-89. <http://doi.org/10.7202/012662ar>
- Lévy, R. et Robert, P. (1984). Police, état, insécurité. *Criminologie*, 17(1), 43-58.
- Maury, S. et Tanner, S. (2014). « Cultures policières » et opérations internationales de paix. *Criminologie*, 47(2), 105-126.
- McMullan, J. L. et Perrier, D. C. (2006). La sécurité du jeu et le jeu de la sécurité : piratage, loi et politique publique. *Criminologie*, 39(1), 83-106.
- Monjardet, D. (2005). Gibier de recherche, la police et le projet de connaître1. *Criminologie*, 38(2), 13-37.
- Mulone, M. (2013). Directeurs de sécurité en entreprise et consommation de la sécurité. Étude exploratoire canadienne. *Criminologie*, 46(2), 149-170. <http://doi.org/10.7202/1020991ar>
- Mulone, M. et Dupont, B. (2008). Saisir la sécurité privée : quand l'État, l'industrie et la police négocient un nouveau cadre de régulation. *Criminologie*, 41(1), 103-131. <http://doi.org/10.7202/018421ar>
- Mulone, M. et Tanner, S. (2017). Introduction. *Criminologie*, 47(2), 5-9. <http://doi.org/10.7202/1026725ar>
- Newburn, T. (2008) The future of policing. Dans T. Newburn (dir.), *Handbook of policing* (p. 824-841). Cullompton, Royaume-Uni : Willan Publishing.
- Ocqueteau, F. (2003). Comment évaluer l'impact du travail des policiers de proximité? *Criminologie*, 36(1), 121-141. <http://doi.org/10.7202/006556ar>
- Ocqueteau, F. et Dupont, B. (2013). Gérer les risques dans l'entreprise vulnérable. Une comparaison franco-québécoise. *Criminologie*, 46(2), 171-193. <http://doi.org/10.7202/1020992ar>
- Ocqueteau, F. et Pottier, M.-L. (1998). Comment règle-t-on le problème du vol à l'étalage dans les espaces commerciaux français? *Criminologie*, 31(2), 69-85.
- Parent, G. A. (1987). Presse et corps policiers : complicité et conflit. *Criminologie*, 20(1), 99-120. <http://doi.org/10.7202/017248ar>
- Parizeau, A. (1980). L'armée et la Crise d'octobre. *Criminologie*, 13(2), 47-48.
- Prenzler, T. (1998). La sécurité privée et le problème de la confiance : l'expérience australienne. *Criminologie*, 31(2), 87-109. <http://doi.org/10.7202/017420ar>
- Reiner, R. (2010). The politics of the police. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Rizkalla, S. (1972). Les recherches sur la police : trois approches. *Acta Criminologica*, 5(1), 183. <http://doi.org/10.7202/017023ar>
- Scaramella, G. L., Cox, S. M. et McCamey, W. P. (2011). *Introduction to policing*. Thousand Oaks, CA : Sage.
- Scherrer, A. (2013). Lutte antiterroriste et surveillance du mouvement des personnes. *Criminologie*, 46(1), 15-31. <http://doi.org/10.7202/1015291ar>
- Shearing, C. D. (1984). La sécurité privée au Canada : quelques questions et réponses. *Criminologie*, 17(1), 59-89.

- Sheptycki, J. (2014). Réflexions critiques sur le crime transnational et les services de police transnationaux1. *Criminologie*, 47(2), 13-34. <http://doi.org/10.7202/1026726ar>
- Stemler, S. (2001). An overview of content analysis. *Practical Assessment, Research & Evaluation*, 7(17), 137-146.
- Szabo, D. (1972). Éditorial. *Acta Criminologica*, 5(1), 3-9. doi: 10.7202/017020ar
- Tanner, S. (2012). De la sécurité privée à l'armée de destruction massive. La « bande armée » et la criminalité de masse. *Criminologie*, 45(1), 29-49.
- Tremblay, P. (2003). De la diffusion de la méthode expérimentale en criminologie. *Criminologie*, 36(1), 3-6. <http://doi.org/10.7202/006550ar>
- Weber, R. P. (1990). *Basic content analysis*. Newbury Park, CA: Sage Publications.

Criminologie's presentation of police and security: beginnings and thematic diversification

ABSTRACT • *The literature on police and security has evolved considerably over the last few decades and articles and special issues of Criminologie provide a useful picture of these developments. Four major areas of study have appeared during the journal's fifty years of publication, with overlapping studies on the foundations of a critical criminology of the police, its quantitative evaluation, transformations in the security market, and the development of more diversified and international policing. In this article, we analyze the content of published articles both quantitatively and qualitatively in order to highlight their main influences and the spin offs resulting from these four aspects. This review of the literature makes it possible to narrow down these different areas of study and contextualize them in relation to important events that have influenced the evolution of the police as a social control mechanism in our societies.*

KEYWORDS • *Criminology, police, security, trends, issues.*

Sobre cómo la revista *Criminologie* se apropió de la policía y de la seguridad: Emergencia y diversificación temática

RESUMEN • *La literatura científica sobre la policía y la seguridad ha evolucionado mucho a lo largo de las últimas décadas, y los artículos y los números especiales de la revista Criminologie ofrecen un esbozo importante de este fenómeno. Cuatro grandes familias de estudios han atravesado los últimos cincuenta años de esta revista. Se superponen estudios sobre los fundamentos de una criminología crítica de la policía, sobre su evaluación cuantitativa, sobre las transformaciones del mercado de la seguridad, y sobre el desarrollo de un mantenimiento del orden público más diversificado e internacionalizado. En este artículo, analizamos cuantitativamente y cualitativamente el contenido de los artículos, con el fin de remarcar las influencias principales, y las repercusiones asociadas a estos cuatro aspectos. Esta revisión de la literatura permite circunscribir los diferentes campos de estudio, y ponerlos en contexto con aquellos eventos importantes que influenciaron la evolución de la policía como actor de control social de nuestras sociedades.*

PALABRAS CLAVE • *Criminología, policía, seguridad, tendencias, dilemas.*